



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 septembre 2021

Objet de la délibération

**PROJET DE ZONAGES ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX
PLUVIALES DE LA COMMUNE D'HENNEBONT : BILAN ENQUETE PUBLIQUE**

Le trente septembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Christian LE BOULAIRE à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2021.09.010

PROJET DE ZONAGES ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE D'HENNEBONT : BILAN ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

A l'initiative de Monsieur le Président de Lorient Agglomération, une enquête publique relative au projet de zonages assainissement eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) a été organisée en Mairie du 21 juin au 23 juillet 2021. En ce qui concerne le réseau EU, il s'agit de réviser le zonage existant (prise en compte des évolutions depuis 1997), au contraire du réseau EP pour lequel il est nécessaire de l'élaborer.

Monsieur JAN Gérard, Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif, a assuré cinq permanences en Mairie pour recevoir le public qui avait également le loisir de consulter le dossier et d'émettre des avis et/ou observations à ce sujet, aux heures d'ouverture du public pendant toute cette période.

Ces propositions de zonages sont issues d'études techniques qui ont pour objectif d'anticiper l'évolution future de l'urbanisation, d'intégrer des prescriptions dans le cadre réglementaire du Plan Local d'Urbanisme, afin de maîtriser les types de gestion différenciée à terme.

Tout ceci dans le but de limiter les risques d'inondations, de pollutions, d'améliorer la qualité de rejet des eaux dans le milieu naturel et de hiérarchiser les interventions, en ce qui concerne le pluvial notamment. Au niveau de l'assainissement eaux usées, 98 % des logements y sont raccordés (8 184 abonnés en collectif pour 218 installations individuelles, en 2017). L'effort de Lorient Agglomération porte désormais sur la suppression des rejets directs d'effluents brut (diagnostic des installations en cours). Il est précisé dans ce dossier que la station d'épuration fonctionne de manière correcte et respecte les concentrations de rejets.

Pour sa part, l'Autorité Environnementale, consultée sur ces propositions de zonages, recommande à Lorient Agglomération d'actualiser l'évaluation lorsque le schéma directeur d'assainissement pluvial aura été révisé. Lorient Agglomération est bien consciente que la connaissance des réseaux n'est pour le moment pas exhaustive, mais s'engage à actualiser ces plans de zonage à l'issue des données recueillies par le biais du schéma directeur d'ici fin 2022. L'urgence aujourd'hui est de disposer d'un outil réglementaire (plans de zonages approuvés), afin de limiter les impacts sur le réseau de collecte et le milieu récepteur sensible, liés aux urbanisations et densifications futures, et pour certaines déjà en cours.

Lors de cette enquête publique, aucune observation n'a été émise.

Après avis du Commissaire Enquêteur, il appartiendra à Lorient Agglomération de se prononcer, par délibération, sur l'approbation de ces zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de la Commune d'Hennebont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L2121-29 et suivants,
Vu le dossier d'enquête publique déposé par Lorient Agglomération et mis à disposition du public du 21 juin au 23 juillet 2021,
Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,
Vu la présentation de ce dossier en Bureau Municipal en date du 30 août 2021,
Vu la présentation de ce dossier en Commission « Ville » en date du 15 septembre 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **PREND ACTE** de ces projets de zonages assainissement eaux usées et eaux pluviales.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ